

L'avocat Conseil des familles

Un guide pratique conçu par LOZEN AVOCATS pour mieux protéger vos projets de vie



Pourquoi ce guide ?

Vous découvrez peut-être ce guide :

Sur Internet

En cherchant des informations sur Internet ou sur les réseaux sociaux

Sur notre site

En visitant le site de Lozen Avocats

Au cabinet

Parce qu'il vous a été remis lors d'un rendez-vous au cabinet

Vous êtes peut-être concerné(e) par :

- un divorce, une séparation,
- une difficulté autour des enfants,
- une question liée à votre titre de séjour ou à une expatriation,
- ou une autre problématique familiale urgente.

Dans ces moments-là, **on a souvent l'impression d'éteindre un incendie**. Pourtant, une grande partie de ces crises auraient pu être atténuées – voire évitées – si certaines questions avaient été posées en amont.

Ce guide a un objectif simple : vous montrer qu'il est possible d'utiliser le droit **avant le conflit**, pour sécuriser vos projets de vie, protéger vos proches et vous éviter, demain, des situations très difficiles.

☐ C'est exactement le rôle de **l'avocat Conseil des familles**.

L'avocat Conseil des familles, c'est quoi ?

On pense souvent à l'avocat quand « ça va mal » : procédure, audience, jugement. **L'avocat Conseil des familles intervient, lui, en amont**, lorsque vous êtes encore en train de construire votre vie.

Il vous aide à :

→ **Comprendre**

Les conséquences juridiques de vos choix (couple, enfants, patrimoine, expatriation)

→ **Poser les questions**

Celles que vous n'osez pas toujours aborder en famille ou en couple

→ **Organiser par écrit**

Vos accords, pour qu'ils soient clairs et protecteurs

→ **Prévenir**

Autant que possible les conflits futurs et leurs conséquences

L'objectif n'est pas de « tout contrôler », mais d'éviter que la personne qui a le plus donné (qui a suivi en expatriation, mis sa carrière entre parenthèses, pris en charge les enfants, etc.) soit, un jour, la plus fragilisée.

Quand consulter un avocat Conseil des familles ?

Vous pouvez prendre un rendez-vous de conseil préventif dans de nombreuses situations, par exemple :



Avant de vous installer à deux ou d'acheter un logement

- Concubinage, PACS, mariage : que change chaque statut ?
- Comment organiser un achat à deux si vous n'apportez pas la même somme ?
- Que se passe-t-il si vous vous séparez, ou si l'un décède ?



Avant une expatriation ou un retour en France

- Quelle loi s'appliquera à votre couple, à vos enfants, à vos biens ?
- Que se passe-t-il si l'un de vous veut rentrer et l'autre non ?
- Comment protéger celui/celle qui suit et quitte son travail, sa famille, son pays ?



Avant une recomposition familiale

- Comment protéger vos enfants d'une première union,
- Quelle place pour le nouveau conjoint,
- Comment anticiper les questions d'héritage et d'autorité parentale ?



En cas de projet d'enfant, de maladie ou de vulnérabilité

- Impact d'un congé parental ou d'un temps partiel prolongé,
- Mandat de protection future, organisation de la succession, information des enfants.

Vous pouvez bien sûr aussi consulter **après un conflit**, pour mieux organiser l'« après » et éviter d'y retourner.

Comment ça se passe concrètement ?



Le premier rendez-vous

Le premier rendez-vous de conseil préventif est un temps pour vous (éventuellement pour vous deux, en couple) :

01

Vous racontez

Votre situation, votre projet, vos inquiétudes.

02

Je vous pose des questions

Pour comprendre ce qui est réellement en jeu pour vous : sécurité, enfants, carrière, liens à l'international, etc.

03

Je vous explique

De façon claire et accessible, les différentes options juridiques et leurs conséquences.

04

Ensemble, nous identifions

Ce qui a besoin d'être sécurisé (ou pas).

À l'issue de ce rendez-vous, vous repartez avec :

Une vision plus claire

De votre situation

Des pistes de décision

Pour avancer sereinement

Une proposition d'accompagnement

Si vous le souhaitez (voir ci-dessous)

Les formes d'accompagnement possibles



Selon vos besoins, nous pouvons aller plus loin :

Consultation écrite

Un document synthétique qui récapitule votre situation, vos options, leurs avantages / limites, et mes recommandations.

Médiation de projet

Des séances à deux (ou plus, selon la configuration familiale) pour parler des vrais sujets : argent, répartition des rôles, expatriation, recomposition, succession... L'objectif est de co-construire un accord équilibré, dans un cadre sécurisé.

Contrats et conventions (« *contrats pour rester ensemble* »)

Rédaction de :

- pacte de concubinage,
- contrat de mariage ou aménagement de régime matrimonial,
- convention autour d'un projet d'expatriation,
- convention parentale anticipée,
- mandat de protection future, etc.

Travail en équipe

Lorsque c'est utile, je peux travailler avec un notaire, un fiscaliste, un confrère étranger, un médiateur familial... pour que votre projet soit sécurisé à 360° (notamment en contexte international).

Quelques idées reçues... et leurs réponses

« Si je consulte un avocat maintenant, mon conjoint va croire que je ne lui fais pas confiance. »

Parler de cadre juridique n'est pas un manque d'amour. C'est au contraire une manière d'assumer que votre projet est sérieux, et que vous voulez que chacun y trouve sa place, aujourd'hui et demain.

« Tant qu'on s'entend bien, on n'a pas besoin d'écrire quoi que ce soit. »

Les accords posés à froid, quand tout va bien, sont souvent ceux qui évitent les pires conflits plus tard. Et même si un juge doit intervenir un jour, il prendra en compte la pratique que vous aviez suivie et les accords que vous aviez conclus.

« Tout ça, c'est réservé aux gens très riches. »

Non. Il existe des accompagnements très ciblés, parfois sur un seul rendez-vous ou un seul document, qui peuvent déjà changer beaucoup de choses. Le but est de trouver, avec vous, un format proportionné à votre situation, en transparence sur les honoraires.

Et si on parlait de votre projet ?

Vous êtes peut-être déjà au cœur d'une procédure (divorce, séparation, titre de séjour, contentieux familial). Ou peut-être que vous lisez ce guide en amont, simplement parce que vous sentez qu'un tournant important se prépare (installation à deux, achat, expatriation, recomposition, projet d'enfant...).

Dans tous les cas, nous pouvons **prendre un temps pour parler de ce que vous voulez construire pour la suite** : un couple, une famille, un projet à l'étranger, la protection de vos enfants, de vos parents ou de vous-même.

Si vous êtes déjà suivi(e) par le cabinet

Intégrer, dans le dossier en cours, une dimension de conseil préventif lorsque c'est pertinent (par exemple : clauses dans votre convention de divorce, réflexion sur un futur projet de couple, anticipation de votre statut en cas de nouvelle union).

Si vous découvrez le cabinet

Planifier directement un rendez-vous dédié « avocat Conseil des familles », pour faire le point sur votre situation et vos projets, avant que les difficultés ne s'installent.

Vous souhaitez bénéficier de l'expertise de LOZEN AVOCATS ?

Prenez rdv avec Me Anne-Caroline VIBOUREL

Votre vie ne se résume pas à une procédure. Elle est faite de projets, d'engagements, de choix qui comptent. L'avocat Conseil des familles est là pour vous accompagner dans tout ce qui fait votre vie : ce que vous construisez, ce que vous protégez, ce qui évolue avec vous.

